

**OBJET** : Contrat de prestation de service de sécurité

**LE MAIRE DE MONTEUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

**Vu** la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la commune organise la manifestation « Monteux en Fête » à destination des montiliens et alentours, qui se déroulera à Monteux du vendredi 9 au dimanche 11 décembre 2022, et qu'un certain nombre de d'installations (chalets, animaux de la ferme, matériels divers) seront aménagés et occupés par divers intervenants ; et qu'il est nécessaire, en l'absence de ces derniers pendant la nuit, d'assurer la surveillance de ces installations pour prévenir tout acte de vols ou de vandalisme ;

**Considérant** que la proposition présentée par la société SURIVEIL, répond aux besoins de la Commune,

**DECIDE**

Article 1 - De signer le contrat :

- dont l'objet est d'assurer la surveillance et le gardiennage des installations de la manifestation « Monteux en Fête » ;
- avec la société SURIVEIL, 25B avenue de la Perle du Comtat, 84210 PERNES LES FONTAINES ;
- dont le montant s'élève à 825,00 euros HT sur la base du devis annexé au contrat ;
- du vendredi 9 décembre 2022 à 21h au samedi 10 décembre 2022 à 8h par 1 agent de sécurité ;  
et du samedi 10 décembre 2022 à 21h au dimanche 11 décembre 2022 à 8h par 2 agents de sécurité.

Article 2 - Le montant ci-dessus pourra être augmenté par application du taux horaire contractuel, dans le cas où la Commune demanderait la mise en place d'un ou plusieurs agents supplémentaires ou l'augmentation du nombre d'heures d'intervention par agent.

Article 3 - Les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget communal.

Monteux, le 15 novembre 2022

  
**Christian GROS**  
**Maire de Monteux**

**Acte exécutoire**

Envoyé le : 23.11.2022

Publié le : 23.11.2022